

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20241217-2024_164-DE



MC/NC

Objet : Achat de bougies parfumées, de brumes d'intérieur et de cartes postales parfumées par les boutiques : Mâjon Cabinet de Curiosités, À la Cloche Lorraine, Atelier des Boulangers, Aux Recettes d'Autrefois et La Librairie Commercienne

N° : DCM_2024/164

PUBLIÉE LE : 13/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 16 décembre à 19 heures 30. Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 10 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CAREÉ, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 19 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4 - Votants : 23

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

La Ville de Commercy a commandé auprès de la SARL SESAME la création de l'identité olfactive de Commercy.

Les boutiques suivantes : Mâjon Cabinet de Curiosités, À la Cloche Lorraine, l'Atelier des Boulangers, Aux Recettes d'Autrefois et La Librairie Commercienne ont sollicité la Ville de Commercy pour l'achat de brumes d'intérieur, de bougies parfumées et de carte postales parfumées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
le Conseil municipal :

- **AUTORISE** la vente à Mâjon Cabinet de Curiosités, A la Cloche Lorraine, Atelier des Boulangers, Aux Recettes d'Autrefois et La Librairie Commercienne :
 - de brumes parfumées au tarif de 7,80 euros TTC l'unité (prix d'achat par la commune : 7,80 € TTC l'unité)
 - de bougies parfumées au tarif de 14,76 euros TTC l'unité (prix d'achat par la commune : 14,76 € TTC l'unité)
 - de cartes postales parfumées au tarif de 1,80 euros TTC l'unité (prix d'achat par la commune : 1,80 € TTC l'unité)

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.